

Une gestion fractionnée irait à l'encontre de sa protection

LOUISE GUERTIN

En réaction à l'annonce par le maire Cardin de Piedmont selon laquelle sa municipalité est sur le point de signer une entente de gestion pour la protection des milieux naturels du massif des falaises sur son territoire, le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) publiait un communiqué s'inquiétant des conséquences d'une gestion fractionnée du territoire de la future réserve naturelle Alfred B. Kelly.

La planification à Piedmont

Lors d'une entrevue, le maire de Piedmont, monsieur Cardin, a confirmé au *Journal des citoyens* que les négociations en cours sont bien enclenchées et qu'une entente pourrait être signée d'ici au 31 décembre pour la portion du territoire protégé situé à Piedmont.

Le projet de construction par Piedmont d'un centre d'interprétation incluant un stationnement pour recevoir les autobus scolaires est à un stade très embryonnaire. Le maire admet qu'il n'est pas en mesure de déterminer les coûts d'un tel projet. Quant à la construction d'un pont pour permettre le passage des visiteurs, le maire indique qu'il devra être payé par l'entrepreneur et les propriétaires du parc immobilier prévu au pied de la falaise.

À la question des exigences de Conservation de la nature Canada pour la délégation de la gestion incluant la protection de la réserve naturelle, monsieur Cardin dit que son administration devra respecter les consignes déjà en place interdisant le vélo et les chiens. D'après le maire, « La municipalité ne peut pas tout faire, on pourra faire mieux au fur et à mesure. L'objectif est que la réserve naturelle soit respectée. »

Conservation des milieux naturels

Lors d'une conversation téléphonique, monsieur Claude Bourque, président du CRPF, s'est dit heureux de constater l'engagement de Piedmont pour la mise en valeur du territoire des falaises. Il est en faveur de promouvoir la connaissance des milieux sensibles. C'est un projet qui est dans le plan de travail du CRPF depuis déjà trois ans.

Il souligne l'importance de continuer le travail entrepris de caractérisation floristique et écologique dans

le but d'établir un constat des usages connus. Pour cet expert biologiste, la gestion des lieux requiert la protection complète de certaines aires de nidification ou de certaines plantes rares à risque de disparaître.

La réserve naturelle Alfred B. Kelly, d'une superficie de près de 5 km² sur le territoire de Piedmont, représente le tiers du massif. Le maire de Piedmont reconnaît quant à lui que son administration n'a pas l'expertise pour les aspects de la protection de la flore et la faune. Il répond que l'expertise devra être trouvée une fois l'entente signée.

Approche régionale

Le président du CRPF rappelle qu'une approche régionale à la gestion des écosystèmes est incontournable. Il donne l'exemple de la situation du faucon pèlerin, dont le territoire de chasse inclut les municipalités de Piedmont, Prévost, Saint-Hippolyte. « Comme l'écologie de l'espèce chevauche les territoires, sa protection nécessite donc une action régionale. »

Dans leur communiqué, le CRPF rappelle que Piedmont, Prévost, Protection des oiseaux du Québec et le CRPF siègent, tous ensemble, au comité consultatif de gestion, mis sur pied par Conservation de la nature Canada (CNC). Ce comité consultatif a pour mandat de définir le cadre directeur ralliant conservation, éducation et gestion de la réserve Alfred B. Kelly.

Le CRPF poursuit ses démarches en vue de développer davantage l'aire protégée, notamment par des acquisitions ou ententes de conservation sur le territoire de Saint-Hippolyte et de Prévost.

Conservation de la nature Canada

Conservation de la nature Canada reconnaît l'importance de l'implica-

tion des municipalités pour « assumer une large part de la responsabilité civile qui découle de l'accessibilité, de mettre en place les règlements de zonage appropriés, et de participer à l'entretien des lieux ».

L'organisme travaille en étroite collaboration avec les intervenants des communautés locales. Ainsi le comité consultatif mis sur pied par Conservation Nature Canada pour la réserve Alfred B. Kelly inclut les municipalités de Piedmont et

Prévost ainsi que les groupes de conservation locaux (CRPF et la société de protection des oiseaux du Québec). Ce comité devra élaborer un plan directeur d'ici 2013. Ce plan devra rallier conservation, éducation et gestion.



Prix Blitz de Noël

pour 1 semaine seulement

5\$ du cours

1 cours :	5 \$
2 cours :	10 \$
3 cours :	15 \$
4 cours :	20 \$

**Le Studio Yogabelle Énergie c'est :
Un moment intérieur de paix**

*C'est de voir la vie sous un autre angle...
le vôtre*

Horaires du lundi 12 décembre au samedi 17 décembre

lundi	mercredi	vendredi	samedi
9h à 10h15 Yoga tous niveaux Isabelle	9h à 10h15 Yoga tous niveaux Isabelle	9h à 10h15 Yoga tous niveaux Isabelle	9h à 10h Méditation et enseignement Isabelle
10h30 à 11h30 Cardio-tonus Isabelle	10h30 à 11h30 Cardio-tonus Isabelle	10h30 à 11h30 Cardio-tonus Isabelle	10h30 à 11h30 Cardio-tonus Isabelle
18h30 à 19h30 Cardio-tonus Isabelle	18h30 à 19h30 Cardio-tonus Isabelle		
20h à 21h15 Yoga tous niveaux Isabelle	20h à 21h15 Yoga tous niveaux Isabelle		

Les inscriptions sont acceptées en tout temps

À venir
9 décembre : Méditation & célébration
Se libérer et se préparer à accueillir la nouvelle année

Plus d'infos : www.yogabellenergie.com

**Isabelle Dupuis, Studio Yogabelle Énergie 2886A, boul. du Curé-Labelle, Prévost
450-675-2877 www.yogabellenergie.com**



Photo: Michel Fortier